

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Poudres inorganiques

Code Eural	12 01 99
Code déchet	128018

### DESCRIPTION

Poudres inorganiques, identifiés

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Paramètres :

- Point d'éclair : > 61 °C

#### Conditions générales :

- Emballés dans des conditionnements en plastique en bon état d'une contenance supérieure à 5 litres
- La composition du flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage
- Pas d'objets étrangers (tels que chiffons, bois, plastique, pierres, boulons, amiante,...)
- Pas de produits fortement réactifs, produits causant des nuisances olfactives, produits réagissant violemment avec l'eau
- Pas de produits toxiques, produits oxydants, produits carcinogènes, produits inflammables
- Pas de produits organiques
- Pas de cyanides
- Pas de sels de nitrates